

LITURGIE

PRÊTRES INFIRMES ET MESSE « DE BEATA »

Les prêtres infirmes qui sont autorisés à dire tous les jours la messe de *Beata* aimeront à se rappeler : 1° qu'ils peuvent prendre toujours la même messe, celle de la Pentecôte à l'Avent ; 2° qu'ils ne disent le *Gloria* que le samedi ; 3° qu'ils disent trois oraisons : *Concede — De Spiritu Sancto — Pro Ecclesia vel pro Papa* ; 4° qu'ils ne sont pas tenus à l'oraison commandée ; 5° qu'à Noël ils ne disent qu'une messe ; 6° qu'ils ne peuvent dire la messe les trois derniers jours de la Semaine Sainte ; 7° qu'aux jours fériés, c'est-à-dire aux jours où les messes privées de *requiem* sont permises, ils peuvent dire la messe quotidienne de *requiem*, avec ses trois oraisons.

PRIÈRES INDULGENCIÉES POUR LES DÉFUNTS

L'invocation *Pie Jesu Domine, dona eis requiem* ou « Seigneur, doux Jésus, donnez-leur le repos éternel », en vertu d'une concession du 18 mars 1909, donne droit à une indulgence de 300 jours chaque fois.

De même, les invocations *V. Requiem æternam dona eis Domine. R. Et lux perpetua luceat eis. V. Requiescant in pace. R. Amen*, ou « Accordez-leur, Seigneur, le repos éternel et que la lumière éternelle les éclaire. Qu'ils reposent en paix. Ainsi soit-il », en vertu d'une autre concession du 13 février 1908, donnent droit à une indulgence de 300 jours chaque fois.

Il est faux que la prière « Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel » soit enrichie d'une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, comme le portent un grand nombre d'images mortuaires.

LUMINAIRE PENDANT LES NUITS D'EXPOSITION AUX 40 HEURES

La « Discipline » dit :

« Durant la nuit, on peut se contenter de dix cierges avec dix lampes ou bougies, et ces vingt lumières peuvent être placées sur deux crédences un peu en avant de l'autel, afin que les gardiens de nuit puissent plus facilement en avoir soin. »

Il ne faut pas trop éloigner ces crédences et laisser l'ostensoir dans l'obscurité. De même qu'il faut attendre que la foule se soit écoulée de l'église pour disposer ces crédences.